

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1995**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
  - Covers damaged/  
Couverture endommagée
  - Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
  - Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
  - Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
  - Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
  - Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
  - Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
  - Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
  - Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
  - Additional comments:  
Commentaires supplémentaires:
- Coloured pages/  
Pages de couleur
  - Pages damaged/  
Pages endommagées
  - Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
  - Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
  - Pages detached/  
Pages détachées
  - Showthrough/  
Transparence
  - Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
  - Continuous pagination/  
Pagination continue
  - Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
  - Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
  - Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

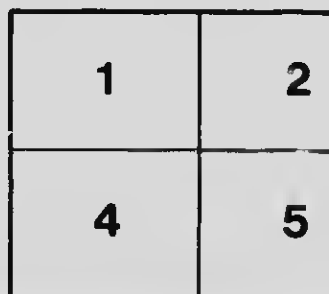
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la  
générosité de:

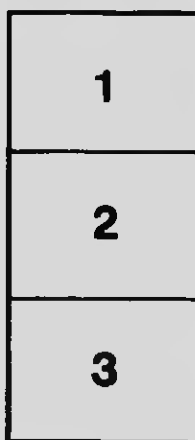
Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le  
plus grand soin, compte tenu de la condition et  
de la netteté de l'exemplaire filmé, et en  
conformité avec les conditions du contrat de  
filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en  
papier est imprimée sont filmés en commençant  
par la première page et en terminant soit par la  
dernière page qui comporte une empreinte  
d'impression ou d'illustration, soit par la seconde  
page, selon le cas. Tous les autres exemplaires  
originaux sont filmés en commençant par la  
première page qui comporte une empreinte  
d'impression ou d'illustration et en terminant par  
la dernière page qui comporte une telle  
empreinte.

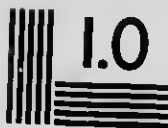
Un des symboles suivants apparaîtra sur la  
dernière image de chaque microfiche, selon la  
case: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le  
symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être  
filmés à des taux de réduction différents.  
Lorsque le document est trop grand pour être  
reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir  
de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite,  
et de haut en bas, en prenant le nombre  
d'images nécessaire. Les diagrammes suivants  
illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



1.45

1.50

1.54

1.57

1.60

1.63

1.66

1.69

1.72

1.75

1.78

1.81

1.84

1.87

1.90

1.93

1.96

1.99

2.02

2.05

2.08

2.11

2.14

2.17

2.20

2.23

2.26

2.29

2.32

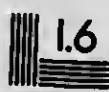
2.35

2.38

2.41

2.44

2.47



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482-0300 - Phone  
(716) 288-5989 - Fax

P928.41  
C862mt

# La Nation Outragée

---

*Publié par ordre  
du Comité chargé de l'érection  
d'un Monument  
à  
la mémoire  
d'OCTAVE CRÉMAZIE*

MONTREAL  
1902

P 928.41

C 862 mt

928.41  
C 862 mt

## LA NATION OUTRAGÉE

---

Il y a quelques semaines, toute la population canadienne-française lisait avec stupefaction l'article suivant, reproduit d'un petit journal du Minnesota, publié par un ne sait quelle espèce de dégénérés à court de copie à sensation :— ne pas faire attention au français.

### MAHOMET

La petite religion des Vive la France n'est pas ancienne, toutefois elle ignore elle-même ses origines et ne connaît ni le nom ni l'histoire de son prophète. En cela, elle se montre fidèle au système d'ignorance qui la distingue.

Le créateur de la secte était un épicurien de la ville de Québec, un marchand sans marchandises, incapable de faire œuvre de ses dix doigts, mais comme compensation, poète, bohème, faussaire et contumace. Tel était Octave Crémazie, le Mahomet des patriotes manqués.

Il faisait très bien les vers et débordait d'imagination. Va sans dire qu'il n'éprouvait aucun penchant pour les choses sérieuses.



Son histoire du Canada ressemblait à n'importe quel rêve poétique. Il inventait des blagues à succès, comme le *Drapeau de Carillon*, le *Vieux Soldat*, qui sont en désaccord complet avec la vérité historique... et qui vivront toujours, néanmoins.

Il avait la douce habitude de plagier les poètes français que les Canadiens ne connaissaient pas.

Son talent réel lui valait des applaudissements. Bientôt ce fut toute une école qui se répandit dans la province. Il inspira l'amour de la France à la génération de 1850. De lui procèdent ces têtes en l'air, ces exaltés, souvent polissons, qui parlent de ce qu'ils ne comprennent pas, et qui nous feraient vivre dans l'eau chaude, s'ils étaient nombreux, mais leur bande diminue au cours des années.

Le prophète a mis en scène des Canadiens d'autrefois comme il n'y en eut jamais : ils plaisent aux gens qui n'y entendent rien, c'est-à-dire que c'est de la bouillie pour les chats.

Le premier usage qu'il fit de sa popularité fut de stimuler l'ardeur du commandant Belvèze, alors en visite dans le Bas-Canada. Le pauvre marin se livra à tant d'excès de patriotisme que Napoléon III le mit à terre aussitôt son retour en France.

Juste dans ce temps-là, 1854, les Anglais commettaient la maladresse d'introduire

dans le Canada le pavillon tricolore de France que nous n'avions jamais vu auparavant. Crémazie n'ent rien de plus pressé que de se mettre à *délyrer* sur le sujet. Quel feu d'artifice, mes bons ! je m'en souviens comme d'hier.

La doctrine des Vive la Franco avait désormais ses apôtres, avec le Coran du burde québecquois.

Les Bédouins du pays, les baguenaudiers, les incompris, les rêveurs, les ratés de tous les genres, épousèrent cette croyance qui leur promettait un paradis en ce monde et des félicités éternelles dans l'autre.

Mahomet Crémazie voulant donner l'exemple aux vrais croyants ne se rendait utile ni aux uns ni aux autres, ni à lui-même.

Un jour que le vent du désert soufflait plus fort que d'habitude autour de sa tente, l'inspiré qui avait dit *Gesta... per Francos* traça dans un moment d'extase, les portraits fidèles de la signature de plusieurs chrétiens et les mit en circulation à la banque.

Vous comprenez la suite, ce fut la fuite.

Oui, 1240 ans après l'égire du prophète des Arabes, le Mahomet du Canada franchissait la limite de son pays natal et allait mourir de faim dans un coin de la Gaule, cette terre promise qu'il aimait

tant et où reposent les os des anciens exploiters du Canada.

Vive la France, refuge des pécheurs !

BENJAMIN SULTE.

Cet article, si justement qualifié d'infamie, avait-il été écrit sous le coup d'un accès de mauvaise humeur, d'excitation nerveuse ou d'aliénation mentale ? On pouvait le supposer ; mais nous avons aujourd'hui la preuve que la chose est plus grave, que l'outrage était bien volontaire, bien calculé, bien mûri. Cette preuve, on la trouve dans les récents journaux de Montréal, où nous déconposons ce qui suit :

## NOUVELLE IN-SULTE

---

Pent-être est-il parmi nous quelques bonnes âmes qui pourraient s'imaginer que, si le grimaud d'Ottawa jette de la boue à notre mère la France, c'est au profit du Canada et des Canadiens-français. L'extrait suivant d'une lettre que vient de recevoir un de nos amis de Montréal va pouvoir les édifier.

diens ex-

eurs !

LTE.

d'inf-

o d'un

itiation

? Ou

avons

se est

en vo-

Cette

écents

ipous

ques

iner

e la

pro-

ais.

ent

éal

La lettre est datée du 16 avril :

"...Les Vive la France ne me coupent ni l'appétit ni le sommeil.

" Ces ignorants ne savent pas que, vers 1880, un comité a voulu faire revenir les os de Crémazie, mais les créauciers y ont mis le holà..."

Arrêtons-nous sur cette phrase bisocorne. Vous voyez d'ici ce savant qui s'imagina qu'un créaucier peut avoir des droits sur les os de son débiteur ! Est-il rien de plus risible ? Décidément ce n'est pas une araignée que le pauvre diable a dans le plafond, c'est une tarentule.

D'ailleurs, un tel comité n'a jamais existé que dans le susdit plafond. Le sans-patrie est aussi véridique là-dessus que lorsqu'il représente Crémazie comme un marchand sans marchandises, un bohème et un épicurien. M'est avis que, s'il existe un ignorant quelque part, M. Snlte n'a pas à courir bien loin pour le trouver.

Mais continuons :

" Les restes du poète ne sont pas confondus avec les autres morts."

Notre historien distingué surtout pour ses fautes de français en sait plus long sans doute que les personnages officiels

en charge du cimetière, et qui viennent de nous renseigner sur la question.

“ Les restes du poète ne sont pas confondus avec les autres morts. C'est une excuse que les fous *emploient* aujourd'hui en voyant leur *béjaune*. (Les ignorants comme nous écrivent *emploient* et *béjaune*, mais les savants comme M. Sulte ont des privilèges spéciaux, paraît-il).

“ Ne soyez pas assez naïf pour croire qu'ils vont élever un monument à leur prophète.

“ Si vous saviez comme il y a peu de fond solide chez les Canadiens-français ! C'est un peuple tout en dehors, qui ne réfléchit jamais et qui se figure que parler, guenler, attaquer, remplace l'action. JE L'AI TOUJOURS TRAITÉ DU HAUT DE MA GRANDEUR. Il ne mérite pas même que je me venge de ses injures.

“ Quand on a commencé à l'âge de dix ans à gagner sa vie, sans aucune autre protection que sa volonté et son courage, et que l'on a été cinquante ans, chiffre rond, sans rester une semaine inactif — on est très peu canadien-français, car ce terme signifie presque toujours un sujet raté, un fruit sec, un bon à rien, un plaignard, un ombrageux, un patriote, un fanatique.

“ JE NE SUIS PAS DE CETTE RACE, vous le savez.”

Et, tourmenté<sup>2</sup> comme toujours par son démon familier, la manie malade de parler de soi, le pauvre détraqué enfourche son dada, et ajoute sous forme de Notes :

“ Depuis plus trente ans, je travaille sous les yeux de trente à quarante personnes. Fignez-vous l'indignation qu'elles éprouvent en lisant dans les écrits des Vive la France que j'occupe une sinécure.

“ Mais à quoi bon répondre à la CANAILLE ?

“ Cette presse mentense dit que je passe mon temps à faire des conférences. Depuis 1869, j'en ai fait trois dans la province de Québec, et, depuis 1878, j'en ai fait trois aux Etats-Unis — dépensant une centaine de piastres pour plaire à ceux qui m'invitaient à aller les voir et leur parler. Je n'anrais jamais dû rien faire pour ces sortes de gens.

“ Mes conférences à Ottawa ont toutes été improvisées — je n'ai pas pris la peine d'en écrire une seule, aussi je n'en parle que pour mémoire.

“ Avec mon extrême facilité de plume, j'ai écrit un peu moins d'une page par jour depuis 1860, soit 42 ans, ce qui représente à peu près 10,000 pages — et, ma foi, une heure de travail par jour — souvent moins.

“ La bibliothèque fédérale ouvre et ferme aux mêmes heures que mon bureau par conséquent je n’y vais pas. Les archives, pareillement.

“ Ma bibliothèque est payée de mon argent.

“ Mes livres ne m’ont rien rapporté, ayant toujours donné le manuscrit (le monsieur méprise la France jusque dans la syntaxe !) en pur don, faute de pouvoir m’occuper de la publication et de la vente.

“ Vous comprenez que j’ai la conscience tranquille, et que je laisse mes compatriotes se vautrer dans le patriotage snivant leur goût.”

BENJAMIN SULTE.

Cette odieuse provocation de la part d’un homme qui, jusqu’ici, s’était dit l’un des nôtres, eût le résultat auquel on devait s’attendre. Elle souleva l’indignation de tous nos compatriotes. La protestation fut unanime parmi la population française du pays. “ On s’attaque, disait-on, à la mémoire d’un infortuné, parce qu’il a contribué à entretenir chez nous le culte et le souvenir de la France ; répondons à l’insulte en déposant sur la tombe de l’insulté une couronne votée par la reconnaissance nationale.”

Ceci était la réponse du sentiment public froissé. Il restait à accomplir un grand acte de justice réparatrice : il fallait réhabiliter le calomnié, sur la mémoire de qui pesait depuis si longtemps le poids d'une déconsidération imméritée.

M. Fréchette, qui avait été en relation avec Octave Crémazie, prit la plume :

Les fantes de Crémazie, dit-il ? Qu'ont-elles à faire, après tout, avec son œuvre littéraire ? Mais, puisqu'on a cru devoir les livrer en pâture à la curiosité du public, il est important que le public en connaisse la véritable mesure. Cette mesure, moi qui non seulement fus le contemporain, mais encore l'élève et l'ami de Crémazie, je suis à même de la donner, et je me ferais un crime de laisser dire, sans présenter les faits sous leur vrai jour, dégagés des exagérations que les mots de la langue leur prêtent trop souvent.

Il n'y a pas deux manières, il est vrai, d'entendre le mot *coupable* ; mais il existe aussi ce qui s'appelle *circonstances atténuantes*. Et si un prévenu a le droit d'invoquer ces circonstances, à plus forte raison sa mémoire a-t-elle le droit d'en bénéficier.

Les circonstances atténuantes, elles sont nombreuses et d'un caractère bien grave dans le cas d'Octave Crémazie. Le poète



— qui avait à peine dépassé la trentaine — tenait, comme on le sait, une librairie à Québec, en société avec un de ses frères. C'est lui qui portait la plume, et qui a généreusement assumé la responsabilité et payé la peine des deux. Cela devrait commencer par entrer en ligne de compte à son crédit. Mais ce n'est pas tout. Rappelons les faits en quelques mots.

Octave Crémazie avait deux amis intimes, deux hommes politiques de hante envergure, dans le temps. Ils sont morts tous les deux : inutile de mettre leurs noms sur le tapis. Ces deux hommes étaient riches, et prêtaient souvent leur signature à leur ami pour les besoins de son commerce. A échéance, les affaires de la maison commençant à périlcliter, on renouvelait les effets ; et Crémazie, à la connaissance, pour ne pas dire avec la connivence de ses deux amis, se servait de leurs signatures, sans calculer les conséquences de son acte, et toujours dans l'espoir de sauver sa maison du désastre.

Mais les déficits s'accumulaient, le crédit diminuait, les banques refusèrent l'escompte, il fallut avoir recours aux prêteurs d'argent : médiocre homme d'affaires, comme tous les poètes, le pauvre Crémazie était perdu.

On sait que certains financiers ne refusent jamais d'escompter un billet faux. " Ce sont les meilleurs, disent-ils ; ceux-

entaine —  
brairie à  
es frères.  
et qui a  
abilité et  
rait com-  
ompte à  
t. Rap-  
nis inti-  
e hante  
t morts  
e leurs  
ommes  
ut leur  
pius de  
affaires  
ter, on  
e, à la  
vec la  
vait de  
consé-  
s l'es-  
e.  
le cré-  
t l'es-  
teurs  
aires,  
réma-  
a re-  
faux.  
eux-

là sont toujours payés ou avantageuse-  
ment renouvelés à échéance." Cette fois,  
l'on fut déçu. Le malheureux *faussaire*,  
puisque le mot cruel a été prononcé, tom-  
bait écrasé sous le poids de son impru-  
dence, et devait aller expier, par une vie  
d'exil, d'amertume, de regrets, et d'hu-  
miliations, la faute d'avoir transigé, non  
pas avec sa conscience, mais avec le code.

La dette avait fait boule neige, et si  
Crémazie fut coupable, c'est de l'avoir  
laissé grossir.

Il ne possédait pas un seul sou, ce vo-  
leur sans le savoir : ce furent ses deux  
amis qui, se sentant peut-être aussi cou-  
pables que lui, fournirent au fugitif le  
moyen de passer la frontière.

Je me demande maintenant si un jury  
impartial aurait pu condamner Crémazie,  
ou tout au moins le condamner sans en  
condamner d'autres avec lui.

En tout cas, voilà les faits, qu'on les  
juge.

Bohème ! c'est faux, archi-faux. Cré-  
mazie a toujours été le modèle des hommes  
rangés ; et durant les trois ou quatre an-  
nées que je l'ai fréquenté intimement, nul  
plus que lui n'était fidèle au devoir et as-  
sidu au travail.

Epicurien ! c'est la plus monstrueuse  
des calomnies, Octave Crémazie vivait  
comme un anachorète, menant une exis-  
tence plus que modeste, plongé dans ses  
livres, entre ses deux frères aînés et sa

vieille mère qu'il adorait. Qui l'a jamais vu déguster un verre de vin, ou se livrer à d'autres plaisirs que celui de sa petite promenade quotidienne sur la terrasse Durham ?

Contumace ! comment serait-il contumace, puisqu'il n'a jamais été accusé.

Calomnier un vivant, monsieur Sulte, ce n'est pas beau ; mais calomnier un mort, c'est plus que vilain, c'est lâche !

LOUIS FRÉCHETTE !

Quelques jours après que ceci eût été publié, un reporter de la *Presse* avait avec M. Fréchette l'entretien suivant :

Q.—Vous avez donné à entendre qu'il était douteux que Crémazie eût été condamné s'il eût eu un procès.

R.—J'aurais pu dire plus ; c'était l'opinion universelle, à Québec, qu'il eût été acquitté, car au fond il n'y a jamais eu malhonnêteté de sa part.

Q.—Pourquoi donc a-t-il fuit la justice ?

R.—Il ne voulait pas partir. Le Dr Hubert Larue qui fut le dernier à lui serrer la main, l'a raconté plusieurs fois. " Je n'ai jamais commis de faux, disait Crémazie ; j'avais si bien la permission de me servir de ces noms, que je n'imitais seulement pas les signatures." Le malheureux ne s'est décidé à partir que lorsqu'il fut convaincu qu'on le lâchait, et qu'on renierait toute connivence avec lui. Il y a cent à

l'a jamais  
se livrer  
sa petite  
terrasse

il contu-  
cusé.

ur Snlte,  
anier un  
lâche !

HETTE !

eût été  
rait avec

re qu'il  
été con-

it l'opi-  
eût été  
mais eu

ustice f  
Dr Hu-  
serrer

“ Je  
Créma-  
de me  
seule-  
oureux  
il fut  
renie-  
cent à

parier contre un que, malgré toutes les dénégations intéressées, Crémazie eût été acquitté, tant les présomptions étaient puissantes en sa faveur. Un jury l'a exonéré indirectement, du reste.

Q.—Comment cela ?

R.—Dans le procès de Healey, traduit en cour d'assises l'année suivante pour avoir mis certains de ces prétendus faux billets en circulation. Ce procès eut un immense retentissement. Loin de moi la pensée d'accuser la mémoire de personne ; on en tirera la conclusion que l'on voudra.

Le tribunal était présidé par le juge Drummond. Les deux personnages auxquels j'ai fait allusion, la semaine dernière, nièrent avoir donné la permission à Crémazie de signer leurs noms ; mais en même temps ils firent la singulière admission qu'ils savaient que leur ami se servait habituellement.—“ Comment ! s'écria l'avocat de la défense, M<sup>re</sup> Pierre Légaré, vous saviez avoir affaire à un faussaire qui se servait de vos noms pour tromper le public, et vous le fréquentiez assidument ! c'était le plus intime de vos amis ! ”

—“ Dame, que voulez-vous, répondit-on, il était si lettré, si savant, si intéressant ”.

—“ Etrange raison ! dit le juge, si un détraqueur de grand chemin faisait de beaux vers, l'admettriez-vous pour cela à votre table et à votre foyer ? ”

Combien différente fut l'attitude d'un citoyen bien connu de Montréal, feu le sé-

nateur J. B. Rolland, dont le témoignage provoqua l'admiration de tout le monde !

—“ Oui, dit-il, M. Crémazie s'est servi de ma signature pour endosser des billets ; mais je lui en avais donné la permission. Aussi ces billets, je les ai payés, pour l'acquies de ma conscience d'abord, et ensuite pour racheter, dans la mesure de mes forces, le nom d'un homme à qui je dois ma fortune et que j'ai toujours considéré comme l'honorabilité même.”

Donc, Crémazie avait demandé à M. Rolland la permission de se servir de sa signature. S'il eût été le sanssair que M. Sulte prétend, pourquoi plus de scrupule avec M. Rolland qu'avec les autres ?

Healy fut acquies haut la main, et le verdict qui l'a acquies a virtuellement acquies Crémazie !

Nous ne pouvions pas remuer tout cela, avant aujourd'hui ; c'eût été inopportun, et sans bénéfice pour personne, puisque la famille Crémazie est éteinte ; mais un acte inqualifiable — à quelque chose malheur est bon — a rendu l'intervention nécessaire, nécessaire en justice, nécessaire en honneur pour nous tous.

Q.—Vous venez de dire que le sénateur Rolland reconnaissait devoir sa fortune à Crémazie ; celui-ci n'était donc pas un

moignage  
monde !

servi de  
billets ;  
mission.  
és, pour  
l, et en-  
esure de  
à qui je  
rs consi-

à M.  
ir de sa  
que M.  
rupule  
s ?

l, et le  
lement

at cela,  
ortun,  
que la  
n acte  
alheur  
nécess-  
re en

ateur  
une à  
s un

“ marchand sans marchandises,” comme dit M. Sulte.

R.— Cette assertion vaut les autres. La maison Crémazie a été longtemps à la tête du commerce de librairie dans le pays. Elle en alimentait nombre d'autres. Les deux frères jouissaient d'un crédit presque illimité sur le marché de Paris ; et comme ils étaient tous deux la bonté en personne, on en bénéficiait à droite et à gauche. Une malheureuse spéculation sur les papiers tentures a été l'origine de l'effondrement. Des assertions aussi hasardeuses ne sont pas de nature à donner de l'autorité à un historien.

Q.— M. Sulte dit aussi que Crémazie n'éprouvait aucun penchant pour les choses sérieuses ; est-ce vrai ?

R.— Avec cette légère différence, que c'était le Canadien le plus érudit de son époque. Si M. Sulte est aussi véridique dans ses livres, ou ferait bien de ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

Ce témoignage est en partie corroboré d'une façon bien éloquente par la lettre suivante, publiée dans les journaux de Montréal en date du 1er mai 1902 :

M. Louis Fréchette, président du comité Crémazie, Montréal.

Mon cher ami,

J'ai lu avec bonheur les explications que tu as données, dans les journaux de

la semaine dernière, sur les prétendues malversations du regretté Octave Crémazie. Il se trouve que je suis en état de confirmer tes dires. Voici comment :

En 1873, après la mort de Labrèche-Viger, je fus envoyé par la compagnie d'acier du Canada à ses usines de Québec, pour en surveiller le parachèvement et continuer les expériences commencées par lui.

L'honorable Eugène Chinio, sénateur et président de la Banque Nationale, était aussi le président de la compagnie d'acier. La nature de mes fonctions exigeait que je fusse avec lui en rapports presque journaliers.

Je rencontrais à son bureau nombre de citoyens marquants qui s'intéressaient à notre entreprise d'aciération par une méthode nouvelle. Je puis mentionner entre autres : MM. Luo Letellier de Saint-Just, plus tard gouverneur de Québec, François Baby, député, Adolphe Caron (plus tard Sir Adolphe), Beanbien, de Montmagny, alors ministres des Terres de la Couronne, A. R. Angers, plus tard gouverneur de Québec, Wm Carrier, de Carrier, Lainé et Cie., de Lévis, Irénée Boivin, A. D. Riverrin, Louis Bilodeau, Elisée Beaudet, J. Girouard, etc., tous amis et familiers de la maison.

Or, au cours de la conversation ordinaire, j'ai entendu plusieurs fois l'hon. Eugène Chinio dire, en sa qualité de pré-

aident de banque — étant au courant, par conséquent, de toutes les opérations financières de son temps — que les prétendues fautes de M. Octave Crémazie ne devaient pas être portées à sa charge, parce qu'il en était, au fond, parfaitement innocent.

De toutes les personnes plus haut mentionnées, pas une seule n'a jamais protesté contre cette assertion de l'honorable M. Chinic. De là, j'ai naturellement conclu qu'ils étaient d'accord avec lui. Malheureusement presque tous ces témoins-là sont morts, sans quoi, j'en suis sûr, tous se feraient un devoir de corroborer ce que je viens de te raconter.

Fais de ma lettre l'usage que tu voudras. J'affirme sur l'honneur qu'elle est vraie absolument.

En outre, Octave Crémazie n'ayant jamais subi de procès pour ces prétendus méfaits, il en résulte que personne n'a le droit de l'en accuser, sans se rendre coupable de diffamation.

Bien à toi,

ALPHONSE CHRISTIN.

En présence de ces faits, quel est le patriote canadien-français qui ne serait persuadé que, victime plutôt que coupable, le poète qui a jeté tant d'éclat sur notre littérature a droit à une réhabilitation complète par un hommage public et national ?

Montréal, 24 mai 1902.





